

sommes récapitulées. Quelle que puisse être l'issue des négociations, nous avons du moins la consolation de n'avoir de notre côté épargné aucun moyen d'éviter la guerre.

La Gazette de Londres du 30 décembre publie l'ordre de la reine, de l'avis de son conseil privé, ordonne et il est permis aux navires français d'importer de l'île de St-Hélène, des possessions de la France, toutes les marchandises produites dans ces possessions, ainsi que d'exporter de cette île, pour tout pays étranger, les marchandises qu'il leur est permis d'importer et d'exporter respectivement dans ou des possessions de S. M. B. aux Indes occidentales et en Amérique, en vertu d'un ordre du conseil rendu par feu S. M. Georges IV, le 1^{er} juin 1826, ou tout autre ordre actuellement en vigueur.

Le Roi, par arrêté du 1^{er} janvier, a conféré la grande croix de l'Ordre du Lion Néerlandais à M. le baron Schimmelpenninck van der Oye, ministre de l'intérieur.

Par arrêté du 30 décembre 1845, le Roi, sur la proposition de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas, a autorisé l'établissement d'une Société de Régates Néerlandaises et a bien voulu s'en déclarer le protecteur. Cette Société portera le titre de *Yacht-Club Néerlandais*; et le même arrêté royal a approuvé les statuts qui la constituent.

Le Roi a accordé sur sa cassette particulière un subside de 200 florins, pour la construction d'un presbytère pour la communauté catholique d'Ysendoorn.

Nous avons publié ces jours-ci l'arrêt de la cour provinciale d'Utrecht, qui a renvoyé de la plainte M. van der Steen, accusé du chef de blessures portées dans un duel. Nous apprenons que le procureur-général près ladite cours'est pourvu en cassation.

Dans le courant de l'année dernière 318 navires ont appareillé du port de Dordrecht pour prendre la mer, et 292 bâtiments de mer sont entrés dans ce port.

De Maassluis ont appareillé 457 navires, et de Zierikzée 17 bâtiments de mer; les arrivages pour ce dernier port étaient de 22, ce qui fait une augmentation sur l'année 1844, de 12 pour les arrivages et de 9 pour les appareillages.

A Broekhaven sont entrés 122 bâtiments de mer et il en est sorti 28. Les arrivages de 1844 s'élevaient à 160 et les appareillages à 26.

Suim cuique. — C'est par erreur que nous avons annoncé que le journal le *Nederland* avait contredit la nouvelle du naufrage du pyroscaphe royal le *Vesuve*; c'est au contraire ce journal qui a publié cette nouvelle, et le *Nieuw Rotterdamse Courant*, qui l'a démenti.

L'Académie impériale des arts à St. Pétersbourg a tenu, conformément aux statuts et en présence du duc de Leuchtenberg, son président, une séance publique dans sa salle des conférences.

Dans cette séance il a été conféré la dignité de membre libre et honoraire à notre compatriote M. Mayer d'Amsterdam, peintre de paysage et de marine.

Simples.

Le navire *Ernst*, cap. Schultz, d'Amsterdam à Stettin, s'est échoué le 23 courant au nord de Frederikshaven et s'est rempli d'eau. On a sauvé la majeure partie de la cargaison et de l'inventaire, mais le navire sera perdu.

On apprend que l'équipage du navire *Albrecht et Otto* dont la coque a été jetée sur la côte près de Landvoort, a été sauvé.

Le *Pioneer*, cap. Ghahelsy, d'Amsterdam à New-Orléans,

s'est échoué sur le *Long Sand*; mais il a été renfloué et conduit dans ce port avec une voie d'eau.

Le *Jacoba Maria*, cap. Cramer, de Flensbourg à Amsterdam, échoué près de Friedrichsort, est revenu à flot et vient d'arriver à Holtenau.

On écrit de Calais, 30 décembre :

Des papiers trouvés sur le capitaine, dont le corps a été recueilli hier, ont fait connaître le navire auquel il appartenait les 8 cadavres trouvés sur la côte; il se nommait *Montague*, cap. Young, et allait de Newcastle à Honfleur.

Le *Thorwaldsen*, de Copenhague à St-Thomas, est entré en relâche à Portsmouth, après perte de beaucoup d'autres dommages, ayant été en contact à la hauteur de Start avec la galiote hambourgeoise *Aurora*, cap. Heien, de Riga à Bordeaux, qui a immédiatement sombré. L'équipage a été sauvé, excepté un homme.

Le *Rarvo Martinez*, de Hambourg à la Havane, est arrivé le 30 à Ramsgatte, avec perte d'ancre et chaînes.

Statistiques.

Dans le premier semestre de 1845, le mouvement du commerce maritime de Trieste s'est élevé à la valeur de 66,740,037 florins, dont 37,607,145 fl. pour l'importation et 29,132,892 fl. pour l'exportation. Ce commerce se divise en deux catégories : 1^o le commerce que fait Trieste avec les autres ports de l'Autriche et qui s'est élevé à 8,100,986 fl. pour l'importation et à 12,280,249 fl. pour l'exportation; 2^o le commerce de Trieste avec les états étrangers, qui figure au chiffre total pour 29,492,871 fl. d'importation et pour 16,749,528 fl. d'exportation. La valeur des marchandises transportées sur 6711 navires à voiles jaugeant 361,099 tonneaux a été de 61,885,159 fl., et celle des marchandises transportées sur 317 steamers, de 4,854,817 fl. D'après les comptes-rendus des années précédentes, ce n'est qu'en 1836 que le mouvement commercial de Trieste a représenté une valeur de 131 millions de florins, dans les autres années il n'a jamais dépassé 110 millions. Si donc pour le premier semestre de 1845 le commerce de Trieste a représenté une valeur de 66,740,000 florins, cela prouve qu'il a subi une augmentation assez considérable et que Trieste occupera un rang élevé parmi les villes commerçantes du globe.

Dans le courant de l'année 1845 ont été mis en commission dans les ports de la Grande-Bretagne, huit vaisseaux de ligne, onze frégates, dix-neuf bâtiments de flottille, priks, goëlettes et cutters et 21 bateaux à vapeur de tout rang. Dans l'année précédente il y avait eu seulement trois vaisseaux de ligne, quatre frégates, vingt-sept bâtiments de flottille et treize steamers. Ont été désarmés en 1845, 5 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 21 bâtiments de flottille et 13 steamers. En 1844, 15 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 20 bâtiments légers et six steamers. On a lancé en 1845 quatre frégates, une corvette, 4 briks et 16 steamers.

Au premier janvier 1846, l'Angleterre a sur pied d'armement, près à prendre la mer ou en service actif, 12 vaisseaux de ligne, 32 frégates de 26 à 50 canons, 83, corvettes et autres bâtiments légers de 2 à 24 canons, 95 steamers de tout rang, cinq gabarres de charge et trois bâtiments employés à des expéditions d'exploration.

Dans l'obituaire de la marine de 1845 figurent deux amiraux, deux contre-amiraux et cinq capitaines.

Nouvelles de France.

Paris, 2 janvier.

MM. les membres de la chambre des députés se sont réunis aujourd'hui dans leurs bureaux respectifs, pour nommer les neuf commissaires chargés de rédiger l'adresse en réponse au discours de la couronne; le nombre des membres présents était considérable. On remarquait même un certain empressement

de la part de MM. les députés, empressement qui s'explique d'reste par l'importance de la délibération. Voici les noms de commissaires nommés, avec les opinions qu'ils ont produites dans les différents bureaux.

1^{er} Bureau. — La présence de M. le ministre des affaires étrangères dans le bureau semblait devoir donner une grande importance à la discussion. M. Guizot est toutefois parvenu à prendre la parole. On n'a entendu que M. Ferdinand de Lasteyrie, de Peyramont et Berryer. M. de Lasteyrie a critiqué le discours de la couronne auquel il reproche d'être optimiste et insignifiant. Il lui reproche surtout de s'éloigner de l'esprit de la révolution du 27 juillet. M. de Peyramont a énergiquement défendu la politique du 27 octobre. Il serait, a-t-il dit, être trop exigeant que de demander l'opposition de se fonder sur un état de choses qu'elle combat. M. de Peyramont est nommé commissaire par 26 voix contre 10, données à M. de Lasteyrie.

2^o Bureau. — M. Delessert est nommé commissaire par 20 voix contre données à M. Boudet, 4 à M. Durand, 1 à M. Kihouet.

3^o Bureau. — MM. Thiers et Vivien, membres de ce bureau, se proposaient de prendre la parole et de combattre la politique du cabinet, mais en présence des forces du parti conservateur, ils ont cru devoir garder le silence. On donc procédé immédiatement à l'élection du commissaire. M. Vivet a été nommé par 23 voix contre 12, données à M. de Corcelles, 1 à M. Chambolle et 1 à M. Moulin.

4^o Bureau. — M. Saint-Marc Girardin a été nommé commissaire par 22 voix contre 20 données à M. Lavielle. M. Saint-Marc Girardin était le candidat de l'opposition.

5^o Bureau. — Après deux tours de scrutin, M. Bigot a été nommé commissaire par 20 voix contre 18 données à M. Jules de Lasteyrie. M. de Lasteyrie a vivement combattu la politique du cabinet dans les différentes questions politiques extérieures, notamment le traité du Maroc et dans les affaires de Plata, du Texas et de Madagascar.

6^o Bureau. — M. Desmousseau de Givry a été nommé commissaire par 19 voix contre M. de Rémusat qui en a eu 16 et M. Corne 2.

7^o Bureau. — Après une discussion très vive ont pris part MM. de Vatry, Gypsa, Desfontaine et d'Angerville, à propos des chemins de fer et de la financier de la France, M. d'Angerville est nommé commissaire par 23 voix contre 14 données à M. de Vatry.

En somme, l'opposition n'a fait nommer qu'un seul candidat, M. Saint-Marc Girardin. Le nombre des votants était de 365; l'opposition a eu 156 voix, les conservateurs 209. Majorité en faveur du ministère, 64 voix.

A l'occasion du jour de l'an, le roi et la reine, entourés de princesses et de princesses de la famille royale, ont reçu, à une heure dans la salle du trône.

A quatre heures, a été reçu le corps diplomatique. Voici le discours prononcé par le nonce apostolique au nom du corps diplomatique.

« Sire, à cette occasion solennelle de l'année naissante, le corps diplomatique s'empresse toujours avec une vive satisfaction de vous offrir les vœux les plus sincères pour la prospérité complète de votre Majesté, votre royale famille et de la France. »

« La durée prodigieuse de la paix générale est la preuve la plus éclatante de la haute sagesse de Votre Majesté et des autres souverains, et du parfait accord de leurs cabinets. La reconnaissance du monde entier ne peut être égale que par la grandeur des bienfaits qu'il en reçoit. »

« Protégé du Ciel, cette œuvre sublime ne cessera point de produire des merveilles. »

« Après vous avoir félicité comme roi, le corps diplomatique se plaît à vous féliciter comme père. »

« Les nouvelles joies de famille se sont succédé même récemment avec un bonheur de famille, en grandissant par le nombre de vos enfants, et par le nombre de vos actions, et votre Majesté pour son état paternel. »

« Avec ces vœux et ces félicitations du corps diplomatique, dans Sire, agréer l'hommage de son profond respect. »

Le roi a répondu :

« J'éprouve toujours une grande satisfaction en recevant les félicitations que vous m'apportez au nom du corps diplomatique. Je suis bien touché de vous entendre appeler comme vous venez de le faire, mes constants efforts pour former la paix et pour empêcher de battre sur la France et sur le monde le fleuve de la guerre, et pour empêcher et prolonger, autant que cela dépend de moi, l'heureux accord de tous les souverains et de tous les peuples. Je suis bien sûr que vous ne cesserez point de me servir de votre bien sincère et dévoué. Dieu de sa bonté et de sa clemence protège. Chaque année de paix qu'il accorde est un gage de plus de sa stabilité, et grand, regardant en arrière nous comptons avec bonheur les nombreuses années de paix dont

j'habitais dans cette hôtellerie j'avais guéri mon valet de chambre de la fièvre et mon hôte de la jaunisse, de sorte que l'on me regardait comme un grand docteur. Nous causâmes longtemps, madame, de choses différentes, du Pérugin, de Raphaël, des mœurs, des costumes, de cette fameuse *acqua et fana*, dont quelques personnes, vous savez, dit-on, se conservaient encore le secret à Pérouse.

« Ah! c'est vrai, dit vivement madame de Villefort avec une certaine inquiétude, se le rappelle-t-elle? »

« Je ne sais plus ce que vous me dites en détail, madame, reprit le comte avec une parfaite tranquillité, mais je me souviens parfaitement que, partageant à mon sujet l'erreur générale, vous me consultâtes sur la santé de mademoiselle de Villefort. »

« Mais cependant, monsieur, vous étiez bien réellement médecin, dit madame de Villefort, puisque vous avez guéri des malades. »

« Mon père ou Beaumarchais vous répondraient, madame, que c'est justement parce que je ne l'étais pas que j'ai non point guéri mes malades, mais que mes malades ont guéri moi; je me contenterai de vous dire que j'ai étudié assez à fond la chimie et les sciences naturelles, mais en amateur seulement, vous en conviendrez? »

« Et ce moment six heures sonnèrent. »

« Voilà six heures, dit madame de Villefort, visible, et agitée; n'allez-vous pas voir Valentine, si votre grand-père est prêt à dîner. »

« Valentine se leva et salua le comte, elle sortit de la chambre sans prononcer un seul mot. »

« Oh! mon Dieu, madame, serait-ce donc à cause de moi que vous congédiez mademoiselle de Villefort? dit le comte lorsque Valentine fut partie. »

« Pas le moins du monde, reprit vivement la jeune femme; mais c'est l'heure à laquelle nous faisons faire à M. Noirtier le triste repas qui soutient sa pauvre existence, vous savez, monsieur, dans quel état déplorable est le père de votre mari? »

« Oh! madame, M. de Villefort m'en a parlé; une paralysie, je crois. »

« Hélas! oui, il y a chez le pauvre vieillard absence complète de mouvement, l'âme seule veille dans cette machine humaine, et encore pâle et tremblante, et comme une femme prête à s'éteindre. Mais pardon, monsieur, de vous entretenir de nos intérêts domestiques, je vous ai interrompu au moment où vous me disiez que vous étiez un habile chimiste. »

« Comment, l'album? »

« Oui, je veux l'album... »

« Pourquoi avez-vous décapé les dessins? »

« Parce que cela m'amuse. »

« Allez-vous-en! allez! »

« Je ne m'en irai pas si l'on ne me donne pas l'album, fit en s'établissant dans un grand fauteuil l'enfant fidèle à son habitude de ne jamais céder. »

« Tenez, et laissez-nous tranquilles, dit madame de Villefort, et elle donna l'album à Edouard qui partit accompagné de sa mère. »

« Le comte survit des yeux madame de Villefort. »

« Voyons si elle fermera la porte derrière lui, murmura-t-il. »

« Madame de Villefort ferma la porte avec le plus grand soin derrière l'enfant; le comte ne parut pas s'en apercevoir. »

« Puis en jetant un dernier regard autour d'elle, la jeune femme revint s'asseoir sur sa causeuse. »

« Permettez-moi de vous faire observer, madame, dit le comte avec cette honnêteté que nous lui connaissons, que vous êtes bien servie par ce charmant esclave. »

« Il le faut bien, monsieur, répliqua madame de Villefort avec un véritable aplomb de mère. »

« Ah! non, dit le comte, le père de votre mari n'est pas chez qu'en Orient, et au milieu de nos bruyards et de nos pluies, un homme s'habituerait plus facilement que vous une plus chaude latitude à l'absorption progressive du poison? »

« Certainement, si bien entendu tout cela, si en ne s'en rendant compte que de tre le poison auquel on se sera habitué. »

« Oui, je comprends; et comment vous habitueriez-vous, vous, exemple, ou plutôt comment vous êtes-vous habitué? »

« C'est bien facile. Supposez que vous sachiez d'avance de quel poison on doit user contre vous... supposez que ce poison soit de la... brucine, par exemple. »

« La brucine se tire de la fausse tragacathe, dit le comte, un médicament de Villefort. »

« Justement, madame, répondit Monte-Christo; mais je vois qu'il ne reste pas grand-chose à vous apprendre, recevez mes compliments, de quelques connaissances sont tirées chez les femmes. »

« Oh! je l'avoue, dit madame de Villefort, et la plus belle de nos connaissances se résolvait en chiffres comme une équation algèbre; mais comment vous priez, ce que vous me dites m'intéresse au plus haut point. »

« Eh bien! reprit Monte-Christo, supposez que ce poison soit de la brucine, par exemple, et que vous en preniez un milligramme le premier jour, deux milligrammes le second, et ainsi de suite jusqu'à dix jours, jusqu'à centigramme; au bout de vingt jours, en augmentant d'un autre milligramme, vous aurez trois centigrammes, c'est-à-dire, une dose que vous supporteriez sans inconvénient, et qui serait d'un grand secours à toute autre personne qui n'aurait pas pris les mêmes précautions que vous. »

« Mais, dit madame de Villefort, en buvant de l'eau dans les montagnes, vous pouvez personnellement que cela se fasse en même temps que vous, sans que vous ayez rien d'autre que par un simple malaise qu'il y ait en une substance vénéneuse quelconque mêlée à cette eau. »

« Vous ne connaissez pas d'autre substance vénéneuse? »

« Je n'en connais pas. »

« J'avais souvent lu et relu cette histoire de Mithridate, dit madame de Villefort pensive, et je l'avais prise pour une fable. »

« Non, madame; c'est l'histoire de l'histoire, c'est la vérité; mais ce que vous me dites là, madame, c'est de vous en rendre compte. Il est prouvé par l'histoire d'une question d'opinion, j'ai vu des Russes dévorer sans en être incommodés, des substances végétales qui eussent tué infailliblement un Napolitain ou un Arabe. »

(1) *Brucina ferruginea.*

qui, pour la plupart, sont hors du marché. Cet état de chose influe considérablement sur les raffinés auxquels on ne touche pas.

Les Alcalis et les Huiles sont par continuation faibles et sans acheteurs, sauf quelques bagatelles insignifiantes. On peut en dire autant des Tabacs et de tous les articles de teinture.

Les céréales n'ont donné lieu à aucune affaire sérieuse, et aucun changement n'est à mentionner dans les cours. Les riz sont toujours très-faibles et sans affaires susceptibles d'être mentionnées.

L'empereur de Russie est arrivé le 21 décembre à Vienne. Le séjour de l'auguste souverain n'a dû durer que jusqu'au mercredi 31, jour que S. M. avait fixé pour retourner directement par Cracovie et Varsovie à St-Petersbourg. L'empereur est descendu à l'hôtel du comte de Medem, son envoyé près la cour impériale. S. M. a décliné toutes les fêtes qu'on lui avait préparées et n'a accepté qu'un dîner de la famille impériale, et qu'une revue générale des troupes formant la garnison de cette capitale et de celles qui se trouvent dans les environs de Vienne.

Les journaux de Gand sont remplis de tristes détails sur les désastres occasionnés par les inondations et la misère qui en résulte pour une partie de la classe ouvrière. Un autre danger plus grave encore menace tout le commerce de Gand; laissons parler un journal de la localité:

Pendant que l'eau de l'inondation remplissait nos maisons, couvrait les rues de notre ville et les campagnes d'alentour, nous ne nous doutions pas encore du malheur dont, avant-hier la nuit, notre commerce était menacé, par le danger que courait le canal de Terneuzen d'être en quelque sorte anéanti par le débordement des eaux de la Lys.

Nous avons vu hier, en nous rendant sur les lieux, cette effrayante situation; qu'on se figure une vaste plage d'eau de près d'une demi-lieue de longueur sur un quart de lieue de largeur, en libre communication avec l'Escaut et la Lys, agitée par un vent impétueux et lançant des vagues de 2 à 3 pieds de hauteur sur le digue de sable qui défend le canal de Terneuzen depuis l'écluse du Tolhuys jusqu'au pont de Meulestede; que cette digue soit déjà débordée, et que tous les efforts de l'administration des ports et chaussées, déployés avec la plus louable activité, avec la plus grande énergie dans ce moment, soient prêts à céder à l'invasion progressive par la vague de tout ce qui reste encore de la crête de la digue, et qu'une fois le moindre courant établi entre cette plage d'eau et le canal, tout doit être abandonné à la merci des événements; et l'on nous dira s'il n'y a pas là de quoi être effrayé, surtout lorsqu'on connaît les conséquences d'un pareil accident.

En effet, une fois la digue de Meulestede percée, l'Escaut et la Lys, qui débordent les bords de la ville depuis la porte de Bruges jusqu'à la porte de Was, se jetteraient avec impétuosité dans le canal de Terneuzen, sur lequel il y a une chute d'environ 3 pieds, y entraîneraient successivement toute la masse de sable dont la digue est formée depuis Gand jusqu'à Meulestede; formeraient dans ce même canal un torrent qui déferait en peu d'instants les berges surtout dans les sinuosités, emporterait les ponts tournants qui seraient pris en flanc et qui sait, peut-être aussi les fascines sur lesquels s'appuient à cinq ou six mètres de distance seulement, un tiers des maisons du village de Zelzate.

Enfin les écluses du Sas-de-Gand dont l'ouverture est limitée, ne pouvant donner passage à toute la masse d'eau qui arriverait sur ce point, les eaux du canal s'élèveraient peut-être au-dessus des quais de cette ville, se précipiteraient ensuite dans les polders où nous n'osons plus les suivre.

Le canal de Terneuzen, avec ses berges détruites, et comblé en grande partie, laisserait bien longtemps notre Dordrecht de grands navires; circonstance que le commerce, beaucoup d'ouvriers et boutiquiers, apprécieront sans doute mieux que nous.

Un journal espagnol rapporte l'aventure suivante, qui rappelle celle de l'Arioste:

Il y a quelques mois, un jeune peintre espagnol revenait de Rome, où il était allé étudier. Il n'était plus qu'à quelques pas de sa ville natale, lorsque la diligence fut arrêtée par des bandits, qui allumèrent des torches pour inspecter le bagage des voyageurs. Cette scène dut rappeler à l'artiste quelques souvenirs de Salvador Rosa; et pendant que l'opération s'effectuait, il prit un crayon et se mit tranquillement à en faire un croquis. Les voleurs trouvèrent ce croquis digne de récompense, et ils rendirent ce qu'ils avaient pris au voyageur, mais en revanche ils dépeuplèrent tellement les bandes, sans distinction de sexe, qu'ils leur emportèrent jusqu'à la chemise.

On lit dans le *Commercé d'Anvers*:

Un gentilhomme anglais, habitant notre ville depuis plusieurs années, a reçu ces jours derniers la visite de trois avocats de Londres, lui apportant la nouvelle d'un héritage de 150 millions de francs. Cette somme énorme serait due par la banque d'Angleterre et proviendrait de titres contestés jusqu'ici par cette dernière et qui, retrouvés, grâce à la diligence des avocats susdits, n'auraient plus laissé de doute sur son véritable propriétaire.

Une planète nouvelle. — Découvrir une planète n'est pas une bonne fortune qui arrive à tout le monde, et dans cet honneur d'attribuer son nom à quelque chose qui restera invariablement le même pendant un nombre quelconque de millions d'années, il y a assurément de quoi satisfaire la passion de renommée la plus exigeante. C'est cette pensée qui avait dicté le vœu exprimé par l'illustre Lalande, de voir exécuter des cartes du ciel beaucoup plus exactes et déterminant la position d'étoiles beaucoup plus petites que celles que l'on avait admises jusque là. Dans l'astronomie il y avait des points de repère pour étudier la marche des comètes, il y voyait surtout un stimulant pour les astronomes amateurs, auxquels il suffisait d'un hasard heureux et d'une comparaison attentive entre une pareille carte et le champ de leur lunette, pour arriver à la plus belle, à la plus curieuse découverte. C'est ce qui vient d'arriver. L'académie de Berlin a réalisé le vœu de Lalande, dans les cartes célestes qui portent son nom, et c'est en comparant une de ces cartes avec un point du ciel que M. Hencke, de Driessen, a découvert, le 8 octobre, une étoile de neuvième grandeur que la carte ne mentionnait pas. Surpris d'abord, puis portant ensuite sur l'astre une attention soutenue, il lui a bientôt reconnu un mouvement propre. C'est donc une planète ou une comète; mais toutes les probabilités paraissent se réunir en faveur de la première hypothèse. L'astre nouveau n'a ni queue, ni nébulosité,

et les observations que l'on a déjà pu faire, malgré le temps couvert qu'il fait par toute l'Europe, permettent de lui assigner une distance périhélique très-considérable.

Le nouvel astre se trouve situé entre Vesta et Junon. On sait que là se trouvent quatre petits corps célestes dont les orbites sont très-rapprochées, et qui occupent la place où devrait se trouver une planète unique, d'après la loi qui règle les positions des orbites planétaires. Ce sont les planètes Vesta, Junon, Cérés et Pallas, dont la première n'a pas cent lieues de diamètre. L'astronome Olberts, pour expliquer cette singularité, avait supposé que c'était là les fragmens d'un grand corps céleste brisé en éclats; ce serait un cinquième fragment que M. Hencke aurait rencontré et il serait permis d'espérer que l'avenir en fera reconnaître d'autres.

Voici, au sujet du naufrage du navire le *Papin*, une lettre de M. Benjamin Delessert qu'il nous paraît utile de faire connaître: La perte récente du navire le *Papin*, où soixante et quinze personnes ont été noyées, doit faire regretter que l'on ne fasse pas usage d'un moyen bien simple de sauver les naufragés: Ce moyen, qui a été essayé avec succès, consiste à se servir de matelas de liège en poudre ou pilé au lieu de matelas de laine. On s'y repose aussi bien que sur les autres; ils coûtent moins cher et ont l'immense avantage qu'en les jetant à l'eau, ils peuvent soutenir le moyen de cordons qui sont attachés au matelas; une personne malade, une femme, des enfants peuvent y être assis. J'ai fait fabriquer plusieurs de ces matelas, qu'on a essayés, il y a quelques mois, dans l'établissement de M. Parfait, sur la Seine, au Point-du-Jour, en présence du préfet de police. On a constaté le grand avantage de ce genre de matelas en cas de naufrage. Voici l'extrait du procès-verbal qui a été dressé à cette occasion:

Nous avons fait, le 26 de ce mois, l'épreuve des matelas en liège par devant M. le préfet de police et quelques autres personnes dans mon établissement de bains. J'ai fait mettre mes cinq marinières à l'eau, je leur ai jeté le matelas pesant 16 kilogrammes. Ils se sont mis tous les cinq à l'entour, et le matelas les a très bien supportés et est resté à la surface de l'eau. J'ai fait quitter cette position, et j'ai fait mettre un homme couché dans toute la longueur du matelas; j'ai reconnu qu'il pouvait en supporter deux. Un autre homme s'y est alors placé la tête à l'autre bout, afin que le poids fut égal sur toutes les parties du matelas qui a toujours flotté sur l'eau; nous avons mis de plus les trois autres hommes autour du matelas qui déjà supportait les deux hommes couchés dessus: il ne s'est pas enfoncé et a parfaitement soutenu cette charge. L'épreuve a donc été couronnée d'un plein succès. J'ai fait ensuite jeter un oreiller dans l'eau, un homme se soutient facilement dessus.

PARFAIT LEPSQUEUX.

Il a été également constaté en Angleterre qu'un matelas de liège en poudre pesant vingt-cinq livres ne peut-être enfoncé par le poids de six hommes, et qu'une même deux personnes peuvent y mettre sans crainte d'être submergées. Les lits faits de cette matière sont aussi élastiques, moelleux et confortables que ceux faits en laine. On en a fait usage pendant les frages ayant lieu souvent près des côtes, et on a vu de nombreux naufragés pu s'en servir pour se soutenir, et attendre le secours, soit pour être jetés à la côte. Si l'on s'en était servi lors du naufrage de l'*Amphitrîte*, près de Boulogne, en 1840, on aurait probablement sauvé la vie à une centaine de femmes qui ont péri. Il est donc à désirer que le ministre de la marine fasse faire l'essai en grand des matelas de liège, pour s'en servir au besoin.

Soustraction des lettres de M. de Cormenin. — Ce procès avait un intérêt politique qui attirait une foule considérable à l'audience de la cour d'assises de Paris. L'accusé Bouton, ancien soldat du parti démocratique, ainsi qu'il se qualifie lui-même, déjà condamné lors des troubles politiques, avait été pendant trois ans commis chez l'éditeur Pagnerre, dont il avait la confiance intime; souvent il avait été envoyé chez M. de Cormenin comme épistaire, et pour recevoir les épreuves des ouvrages publiés par M. Pagnerre. Dans son admiration pour l'auteur du livre des *Orateurs*, Bouton recueillait religieusement tous les fragments de lettres, toutes les notes émanées de M. de Cormenin et qui traitaient, dans la librairie Pagnerre: c'était là ce qu'il appelait un pieux larcin, que le prosélytisme politique expliquait et devait excuser; car il avait une sorte de vénération pour celui qu'il regardait comme le chef du parti démocratique. Mais il arriva que ces fragments intimes adressés à un ami, à M. Pagnerre, firent évanouir les illusions du soldat de la démocratie. Plus tard, quand M. de Cormenin publia le pamphlet intitulé: *Oui et Non*, — *Feu! feu!* — Bouton indigné à la lecture de ces écrits des tristes revirements qu'il croyait voir chez l'homme politique, songea à faire usage des lettres confidentielles qu'il avait eues entre les mains; il publia d'abord: *Boulet rouge contre Timon ou feu contre feu*. Puis il publia un second pamphlet intitulé: *Non, Simple pour orner les démentis adressés à Boulet rouge*. C'était la reproduction des lambeaux de lettres qui étaient venus entre les mains de l'ancien commis de M. Pagnerre et qu'il n'avait pas hésité à publier pour dévoiler celui qu'il ne craint pas de qualifier de *Caméléon politique*. La gravure placée en tête de la brochure représente M. de Cormenin couvert du bonnet phrygien avec un rabat. M. Pagnerre et les amis de M. de Cormenin firent des démarches pour prévenir ces publications compromettantes; ils n'y purent réussir, et commencèrent alors Bouton aux poursuites du ministère public comme un voleur domestique.

Devant le jury, Bouton explique comment il a cru pouvoir prendre ces lambeaux de correspondance jetés au panier; la publication qu'il en a faite lui a été suggérée par l'indignation que lui faisait éprouver l'apostasie de celui qu'il avait considéré comme son chef et son Dieu.

M. Pagnerre s'est porté partie civile; il est assisté de M. Pinard. Les défenseurs de l'accusé sont M^{rs} Hello et A. Avond. Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Bresson.

M. Pagnerre soutient que les lettres publiées ont dû être soustraites sans ses cartons. M. de Cormenin, entendu comme témoin, en protestant contre ce qu'il y a d'odieux dans cette violation d'une confiance intime, croit cependant devoir déclarer qu'il persiste dans les opinions par lui émises dans les lettres publiées.

Bouton s'est surtout attaché à signaler les variantes curieuses qui se remarquent dans les éditions successives du *Livre des Orateurs*. M. Guizot, auquel on refusait toute éloquence dans

la première édition, était devenu dans les dernières un orateur des plus distingués. M. Thiers, dont la physiognomie était sans grâce et sans expression dans les premiers tirages, avait une tête large et magnifique dans la dernière édition. Nous ne pouvons citer les opinions transformées qui ont si fort irrité l'accusé; à la lecture qu'en a été faite à l'audience par M. le président et par le défenseur, nous avons remarqué ces passages: « Je voudrais être ministre pendant vingt-quatre heures; dit M. de Cormenin, pour me moquer de l'opposition. » — « L'aristocratie est une supériorité naturelle et sociale... on a beau faire, il faut qu'elle soit quelque part. »

M. l'avocat-général, tout en reconnaissant le mobile politique qui a égaré l'accusé, a cependant pensé qu'il y avait eu fraude dans l'appropriation des lettres.

Après les plaidoies de M. Pinard pour M. Pagnerre, de M^{rs} Hello et Avond pour l'accusé, et de vives répliques, les débats ont été clos par un résumé impartial de M. le président.

Le jury est revenu après dix minutes de délibération avec un verdict de non culpabilité; la cour a prononcé l'acquiescement et la mise en liberté immédiate.

Le défenseur de la partie civile a posé alors des conclusions tendant à la remise des lettres et à la condamnation aux dépens pour tous dommages-intérêts.

La cour, du consentement de l'accusé, a ordonné la remise des lettres, et condamné Bouton aux frais exposés pour dommages-intérêts.

L'emploi de la POMME DE DUPUYRON, ce cosmétique précieux et qui porte avec lui le cachet de supériorité particulier aux nombreuses découvertes de ce grand chirurgien, se généralise de plus en plus, aussi est-ce avec pleine confiance que nous le recommandons à nos lecteurs. — Le dépôt est chez M. Créman, coiffeur et Rensburg à La Haye, Kerckhoff, à Amsterdam, Ch. Coucke, coiffeur à Rotterdam.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Dingsdag 6 Januarij 1846.
Stephen, of de Zoon van den Baanling, tooneelstuk in drie bedrijven, en een voorspel (Prologue), naar het fransch van de heer Anicet Bourgeois en Boule; vertaald met dezelfs bevoegdheid, en met de verderen toestel. Naaf achter vertoond. Gevoigd door: De Gude Kopijst, of mens schikt zich naar de omstandigheden. Bijspel met zang in één bedrijf; naar het fransch (l'Intérieur d'un Village) van Seribe, Imbert en Varnier; door J. de Quack. In vele jaren niet vertoond. De aankomst ten DEE BIV.

Cours des Fonds Publics.
#Bourse d'Amsterdam du 3 Janvier.

	2 Janv.	OUVERT.	FERM.
Dette active.	61	61	61
Dito dito	74	74	74
Dito dito	74	74	74
Dito dito	96	96	96
Pays-Bas.			
Syndicat	99	99	99
Dito	97	97	97
Société de Commerce	104	104	104
Act. du Canal de Bréda	5	5	5
Chem. de Bréda	4	4	4
Act. du Chemin de fer Holland.	106	106	106
Oblig. Hope 1838 & 1845	106	106	106
Dito ditte 1838 & 1845	106	106	106
Inscrip. au Grand Livre	6	6	6
Certificats au ditte	6	6	6
Dito ditte 1831 & 1838	92	92	92
Emprunt de 1840	92	92	92
Idem, Stiglitz et Comp.	92	92	92
Dette différée à Paris	39	39	39
Deferred	39	39	39
Ardoins	39	39	39
Dito	39	39	39
Coupons Ardoins	39	39	39
Autriche.			
Dito ditte	—	—	—
France.			
Inscrip. au Grand Livre	—	—	—
Pologne.			
Actions 1838	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Irésin.			
Idem 1843	—	—	—
Portugal.			
Obligations à Londres	61	61	61
Bourse de Paris du 2 Janvier.			
Cinq pour cent	120 50	120 50	120 50
Trois pour cent	82 70	82 70	82 70
Emprunt Ardoin	39	39	39
Anc. différée sans	—	—	—
Espagne.			
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples.			
Certificats Falconet	102 25	102 25	102 25
Pays-Bas.			
Dette active	21	21	21
Dette active	5	5	5
Belgique.			
Dito	3	3	3
Banque belge	—	—	—
Etats-Unis.			
Obligations de la Banque	—	—	—
Bourse de Anvers du 3 Janvier.			
Métalliques, 5 %	—	—	—
Naples, 5 %	—	—	—
Ard., 5 %	—	—	—
Dette différée ancien	—	—	—
Passive, 5 %	—	—	—
Lots de l'Etat	—	—	—
Pres la Bourse (2 heures), Ardoin sans variation.			
Bourse de Londres du 3 Janvier.			
3 % Cons. 94 1/2	—	—	—
2 1/2 % Hell. 60, 60 1/2 ex-div.	—	—	—
4 % Id. 93 1/2	—	—	—
Esp. 5 % 29, 29 1/2	—	—	—
3 % 39 ex-div.	—	—	—
Portug. 59	—	—	—
Russes 112 1/2	—	—	—
LA HAYE, chez Léopold Eichenberg, Bague Nieuwe			
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schepers, Nieuwe			
Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SNOEK, Hoofdstad			